



APPEL D'OFFRE

Cahier des charges

DOSSIER 2025

Réalisation d'une vidéo de communication – Projet « Dunes vivantes » _ Redynamisation des massifs dunaires protégés par le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche sur la Côte des Isles

Remise des offres

Date limite de réception : 5 septembre 2025 A 16h00

Maître d'Ouvrage

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »
Maison du Département – 50050 SAINT-LO cedex

Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » Sy.M.E.L.
Maison du Département
50050 SAINT-LÔ CEDEX

Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame La Présidente du Sy.M.E.L. dûment habilitée par délibération du comité du Sy.M.E.L. du 13 septembre 2021.

Objet

Réalisation d'une vidéo de communication dans le cadre du projet Dunes vivantes

Identifiants

Ordonnateur : Madame La Présidente du Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche »

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Payeur Départemental
Centre des Finances Publiques – Cité Administrative – Place de la Préfecture – BP 225 –
50015 SAINT-LÔ CEDEX

I. Contexte de la consultation

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) est un syndicat mixte ouvert, constitué entre le Département, les intercommunalités littorales de la Manche et la commune nouvelle de la Hague. Il est chargé de la gestion, dans la Manche, de 5 442 ha de sites naturels terrestres littoraux acquis par le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental ainsi que de 5000 ha de Domaine Public Maritime Naturel attribués par l'État au Conservatoire du littoral sur l'archipel de Chausey.

Il assure, sur les sites en gestion, des missions de conservation du patrimoine naturel et paysager et d'accueil du public ainsi que des missions de suivis du patrimoine naturel et des usages sur ce littoral. Le SyMEL se compose d'une équipe de 12 gardes du littoral assurant au plus près du terrain l'entretien, la surveillance et le suivi d'espaces naturels accessibles à un large public, de 5 agents aux missions transversales et 1 responsable technique basés au siège à Saint-Lô sous la responsabilité du directeur du Syndicat Mixte.

En 2025, le SyMEL a démarré le projet « Dunes vivantes » : Redynamisation des massifs dunaires protégés par le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche sur la Côte des Isles soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les massifs dunaires de la Côte des Isles en gestion par le SyMEL représentent environ 1000 hectares. Les sites concernés sont les dunes de Surtainville, d'Hatainville, de Saint-Georges-de-la-Rivière à Portbail, de Saint-Rémy-des-Landes et font parties du site Natura2000 « Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel ».

L'objet de ce projet de « redynamisation des dunes » est une suite logique aux 20 dernières années d'action de gestion conservatoire menées et en cohérence avec l'évolution des habitats naturels. Encore très actives au début du XXème siècle, les massifs dunaires sont aujourd'hui en cours de stabilisation ce qui aboutit par conséquent à une perte de biodiversité. La diminution du volage du sable à l'intérieur du massif, hormis sur le haut de plage, l'évolution des populations de garennes et des pratiques d'élevage sont autant de facteurs qui jouent et joueront sur l'évolution du paysage des dunes. Le projet est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et se déroule sur 4 ans (2025-2028). L'objectif du projet est d'accompagner l'évolution du milieu dunaire en favorisant et en recréant de la mobilité propice au développement des milieux pionniers et au renouvellement des habitats.

Dans ce projet sont prévus des travaux de génie écologique de restauration et de renaturation pour recréer des habitats pionniers, des dépressions humides sur différents sites ; la création d'un comité scientifique et des échanges techniques sur les questions de redynamisation du milieu dunaire ; des suivis écologiques : flore, bryophytes, entomologie, odonate, amphibiens ; des suivis géomorphologiques sur les zones d'érosion en libre évolution et de la communication (dont la vidéo) pour valoriser le travail mené depuis près de 30 ans et présenter le projet.

II. Objet de la prestation

Le SyMEL souhaite la réalisation d'une vidéo de communication dans le cadre du projet « Dunes vivantes » pour sensibiliser le grand public aux enjeux de biodiversité des dunes et leur nécessaire gestion.

Cette vidéo a pour objectifs :

- d'être une vidéo dynamique
- de montrer la biodiversité du milieu dunaire
- de montrer les différentes phases du projet
- faire prendre conscience de l'intérêt et objectif de préserver cet écosystème

Des modules (4 à 5 séquences/thématiques) mobilisables séparément doivent durer entre 2 et 3 minutes au format court. Ces modules mobilisables feront l'objet d'une vidéo complète qui doit durer entre 10 et 15 minutes maximum.

Ces éléments vidéos devront comporter :

Plan d'ensemble :

- Des images/vidéos par drone des massifs dunaires

Les différentes séquences thématiques sont :

- Des vidéos du **milieu** montrant
 - * la mobilité des dunes (haut de plage, brèches, caoudeyres, plages d'envol), montrant le volage du sable
 - * les différentes successions naturelles du haut de plage à l'arrière-dune (laisse de mer et cordon de galets, dunes embryonnaires, dunes blanches, dunes grises, dépressions humides arrières dunaires, mares, fourrés et boisements dunaires)
 - * La flore des différents habitats naturels du haut de plage à l'arrière dune,
 - * La faune : oiseaux (hirondelles des rivages, gravelot à collier interrompu, pipit farlouse, tarier pâtre, ...), amphibiens (pélodyte ponctué, crapaud calamite, triton crêté...), reptiles (vipère péliade, orvet fragile...), odonates... D'autres espèces peuvent être contactées.

(Prises de vue pour montrer la vie aquatique si possible dans une mare)

Avec intervention potentielle gardes-gestionnaires et d'un partenaire technique et scientifique - Environ 3 interviews.

- Des vidéos montrant **les usages du site** :
Agriculture avec le pâturage et activités récréatives du site
Avec intervention potentielle d'un ou plusieurs usagers du site
- Des vidéos montrant **la phase opérationnelle** : les travaux de **génie écologique** (période automne)
 - * Travaux avec le partenariat pédagogique du lycée agricole de Sées (3 jours par an de chantier)
Avec intervention potentielle du partenaire
 - * Travaux de génie écologique sur les milieux dégradés dans le cadre de ce projet
Prise de vue des agents du SyMEL en train de faire du relevé topographique par exemple pour calibrer les travaux de création des dépressions humides.
Prise de vue lors de la réalisation des travaux
Pour des travaux réalisés la première année du projet, faire des prises de vue au fur et à mesure des années (sur 4 ans) pour constater l'évolution de la recolonisation de la flore et de la faune.
 - * Travaux de restauration mécanique de milieux embroussaillés
- Des vidéos des **suivis effectués**
Prise de vue en train de faire les suivis écologiques
 - *Suivis amphibiens (en Mars – Avril de nuit)
Avec intervention potentielle du partenaire du SyMEL concernant le suivi des amphibiens
 - *Suivis de la flore
 - *Suivis de la faune
 - * Suivis abiotiques

Intervention potentielle d'un élu local

III. Les modalités

1. Voix off et musique

Les commentaires seront écrits par le réalisateur en collaboration avec le maître d'ouvrage.
Des interviews et/ou commentaires en voix off sont envisagés.

Pour les musiques utilisées pour les films, le prestataire devra s'attacher à trouver la solution la plus économique (musiques libres de droit).

2. Logos

Les auteurs et financeurs devront être intégrés au générique du film.

Les logos de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du SyMEL seront intégrés sur l'ensemble des documents produits.

D'autres logos des différents partenaires techniques seront transmis par le SyMEL.

La prestation pour la réalisation de ce film doit comprendre :

- Gestion de productions
 - o Réunions et étapes de validation
 - o Tournages, bande son, etc.
- Conception-rédaction
 - o Scénarios
 - o Préparation des interviews
- Tournages
- Post-production
 - o Sélection extraits
 - o Enregistrement voix off
 - o Montage, etc.

Le projet débute en 2025 pour se terminer en 2028. Par conséquent, la prestation devra s'étaler sur l'ensemble de la durée avec des séquences qui seront à caler au fur et à mesure de l'avancée du projet.

3. Délais et calendrier :

L'analyse des offres aura lieu suite à la consultation et la notification interviendra par courrier par la suite sous réserve d'attribution des subventions.

Différentes réunions et échanges techniques entre le prestataire et le SyMEL entre 2025 et 2028.

Tournages, prises de vues, interview et divers : de 2025 à début 2028

Maquette validée : de janvier 2028 à mars 2028

Film finalisé : 15 juin 2028

Un document expliquant l'avancement de la vidéo et le récapitulatif des prestations réalisées dans l'année est attendu au plus tard pour le 15 novembre pour chaque année 2025, 2026, 2027. Cette note est une pièce nécessaire pour pouvoir réaliser les paiements intermédiaires. Pour l'année 2028, la vidéo de communication finale est attendue pour le 15 juin 2028.

IV. Procédure de consultation

1. Sélection des candidats

Le prestataire pourra sous-traiter après accord du représentant du pouvoir adjudicateur.

La sélection sera effectuée par le représentant du pouvoir adjudicateur, sur la base d'un dossier de références, en réponse au cahier des charges, comportant :

- Identification, composition de l'équipe, moyens mobilisés ;
- Expériences et références du prestataire ;
- Devis détaillé avec les différentes prestations réalisées ;
- Note de 4 pages maximum permettant de juger l'apport du prestataire sur le sujet.

2. Jugement des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, la personne représentant le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critères de jugement des offres
1 ^{er}	Qualité technique et compétences déployées dans la proposition (50 %)
2 ^{ème}	Prix (50 %)

3. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué à la remise et l'acceptation des documents finalisés par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à réception de facture.

L'acceptation est soumise à une vérification destinée à constater que les documents sont conformes à la commande. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de quinze jours à compter de la réception des documents pour procéder à la vérification.

La réalisation de la vidéo étant pluriannuelle, des paiements intermédiaires pourront intervenir comme suit :

- 15 % à l'issue de la 1^{ère} année 2025 avec un document expliquant l'avancement de la vidéo
- 30 % à l'issue de la 2^{ème} année 2026 avec un document expliquant l'avancement de la vidéo
- 30 % à l'issue de la 3^{ème} année 2027 avec un document expliquant l'avancement de la vidéo
- le solde de la prestation à l'issue de la 4^{ème} année en 2028 avec la version finale de la vidéo de communication

Ces modalités doivent apparaître sur le devis pour être pris en compte.

4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des informations

Auréli HAMELIN – Chargée de projet Restauration de la biodiversité littorale au 06 25 28 67 06

Courriel : aurelie.hamelin@manche.fr

Pierrick LIZOT, Responsable Technique du SyMEL au 02 33 05 98 78

Courriel : pierrick.lizot@manche.fr

5. Conditions de réception ou de remise des candidatures

Les offres seront rédigées en langue française et transmises avec la mention

Réalisation d'une vidéo de communication – projet « Dunes Vivantes »

La proposition sera retournée **au plus tard le 5 septembre à 16 h** Soit remise par mail à l'adresse du SyMEL : symel@manche.fr contre mail de réception par le SyMEL ;

- Soit par courrier contre avis de réception à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » (Sy.M.E.L.)

A l'attention de Mme La Présidente

Maison du département - **50050 SAINT LO cedex**

Tél. 02 33 05 98 83 - Fax 02 33 05 98 16

- Soit remise, lors des jours ouvrés, contre récépissé au secrétariat du Sy.M.E.L. à cette même adresse.

Les dossiers qui seraient remis ou dont la date de réception aurait été effectuée après les dates et heures limites fixées ne seront pas retenus. Il appartient donc aux candidats de tenir compte du délai d'acheminement du courrier.
